Forêts et futures forêts sur terrains à relief peu accentué	Notices brèves du projet Pineraie de Saida	S.Grim Alger - Déc.82 N° 1
Nouvelle méthode d'infrastructure en vue d'aménagements intensifs		

Contenu d'un pré-aménagement axé sur l'infrastructure

-Les forêts à aménager pour la première fois sont,par définition, mal connues à tous points de vue.

-Il est illusoire d'escompter disposer à la suite d'études nécessairement rapides (clause de durée imposée par les contrats) d'éléments que les forestiers des régions à ancienne tradition sylvicole ont mis des dizaines d'années à réunir.

-Une infrastructure d'accès trop lâche et la grande hétérogénéité des peuplements s'opposent fondamentalement à la mise en œuvre des techniques d'études en vigueur dans ces mêmes pays à vieille tradition forestière.

-L'absence d'un réseau routier efficace tant par sa qualité que par sa densité a rendu pratiquement caduc nombre d'aménagements dès le début de leur application du fait des troubles causés par les incendies par exemple.

-Dans les pays à ancienne tradition forestière,la part des travaux d'ouverture de routes ou de pistes est réduite en regard des efforts dans le domaine de la sylviculture.Les études algériennes d'aménagement par contre,rendent fréquemment les travaux sylvicoles tributaires de l'ouverture de routes ou de pistes.

-Les études écologiques et dendrométriques présentent nécessairement un intérêt limité parce que résultats de très larges extrapolations (de vastes portions de forêts sont en fait inaccessibles).

-La voie temporaire d'accès réalisée à l'occasion de travaux circonstanciels (exploitation,lutte contre l'incendie,reboisement...) outre son coût financier n'aura,une fois l'intervention faite,servi qu'à entr'ouvrir inutilement le peuplement.

-Dans les massifs forestiers de type algérien,le personnel d'études et les agents de réalisation doivent être obligatoirement les mêmes. En d'autres termes,ce sont les techniciens qui "découvrent" la forêt qui sont les mieux préparés pour la gérer au moins les premières années.

-Pour sa majorité,le personnel forestier algérien,s'il considère justifiée l'exploitation d'étendues incendiées,hésite à intervenir dans les bois verts.

-Le façonnage,le classement,l'évacuation des produits abattus à l'occasion des travaux d'infrastructure (réseau routier,layons,cloisons) familiarisent le personnel aux techniques d'exploitation.

-Les aménagements algériens présentent fréquemment les forêts plus homogènes qu'elles le sont (grandes strates ou sous-parcelles souvent supérieures à 20 ha) du fait des techniques d'étude employées (larges extrapolations,faiblesse des échantillonnages,insuffisance des contrôles au sol,confiance excessive en des photographies aériennes parfois anciennes).

-Les formules de calcul de possibilité mises au point pour des peuplements dont l'accroissement est connu et proches de l'état d'équilibre ne conviennent pas à des massifs présentant un degré d'hétérogéneité extrême.

-La possibilité-volume classique prend en compte les gros bois et tout ou partie des bois moyens.En Algérie cette possibilité-volume,dans la majorité des cas,sera très faible en raison de la jeunesse des peuplements.

Cette possibilité-volume classique ne mettra par conséquent pas en évidence l'importante masse des jeunes bois pouvant constituer l'essentiel de l'approvisionnement d'unités de panneaux de particules par exemple.

-Possibilité en bois d'œuvre et possibilité en bois de trituration risquent de demeurer subtilités académiques si le gestionnaire n'en évalue lui-même les importances relatives à l'occasion des travaux de cloisonnement notamment.

-Nous ne prétendons pas avoir clos la liste des raisons qui militent en faveur de pré-aménagements axés sur l'infrastructure.Citons par exemple le fait que le découpage cadastral du domaine forestier n'a pas évolué depuis les opérations du sénatus-consulte:des forêts domaniales couvrent des dizaines de milliers d'hectares alors que d'autres n'ont que quelques centaines d'hectares pour ne pas dire moins.Une gestion aisée de grands territoires boisés impose une redélimitation en unités d'étendue sensiblement égales.

Méthodologie.

-Une superficie forestière de l'ordre de 20 à 30.000 hectares est quadrillée par un réseau géométrique de layons de 4 m de largeur dont l'équidistance pourra être (système Saida) : 300 m dans le sens

est-ouest et 350 m dans la direction nord-sud.

-On réalise ensuite une cartographie planimétrique du réseau en n'omettant pas de reporter la voirie publique désservant éventuellement la zone.

-La superficie ainsi cartographiée est divisée en un certain nombre de "forêts" (nouvelles unités administratives) dont la superficie sera comprise entre 2.000 et 4.000 hectares.

-Chaque forêt sera divisée en séries (3 à 5) d'étendues comprises entre 500 et 800 hectares par exemple.

-Les parcelles constituant chaque série seront ensuite numérotées selon un ordre uniforme:(à Saida par exemple on numérote du nord au sud et de l'est à l'ouest).

-L'implantation et la numérotation des bornes de parcelles (le plus souvent 4 par parcelle) constituent les deux opérations suivantes.

-Le bornage du parcellaire achevé,débutent simultanément deux opérations:

-La première est la cartographie altimétrique du réseau d'infrastructure.

-Après codage de l'ensemble de leurs tronçons,le classement des layons en fonction de leur accessibilité constitue la deuxième opération qui a pour finalité de distinguer:

-Des layons carrossables qui deviennent alors des pistes.

-Des layons non accessibles aux véhicules qui demeurent layons et qui ne serviront plus qu'à différencier un territoire d'étude et d'intervention du territoire voisin.

-A nouveau deux opérations concomitantes forment la phase ultérieure:

-L'étude du milieu (pédologie,phytosociologie ...) et l'étude dendrométrique (qui aura pu d'ailleurs débuter dès les premières exploitations dans les emprises de layons).

-La matérialisation et l'ouverture de plates formes routières (élargissement de layons carrossables) à une densité qui sera de 0,8 km aux I00 ha au minimum.

-La dernière phase consiste à matérialiser aux instruments topographiques puis à ouvrir aux engins les cloisons à l'écartement retenu (à Saida les cloisons ont 3 m de largeur et sont équidistantes de 25 m) .

<u>Remarque 1</u>

Les études à caractère dendrométrique (tarifs de cubage,

mesures d'accroissements, détermination des temps de passage ...) peuvent à ce stade prendre une plus grande ampleur compte tenu de l'importance du matériel exploité. Pour chaque parcelle sera consignée la quantité de bois réalisée les unités pouvant être indifféremment des mètres cubes , des stères ou même des mètres linéaires.

Remarque 2

L'étude du milieu comportera une énumération de la faune cynégétique autochtone.

Le pré-aménagement à but d'infrastructure s'achève avec le cloisonnement.

Dans l'attente de l'approbation et de l'application du premier aménagement sylvicole il devrait être permis:

- d'entamer les premiers travaux de correction torrentielle.
- d'entreprendre les premiers comblements de ravins entre les limites des tracés d'emprises de pistes et de routes forestières rectilignes.

Remarque 1

Les renseignements (durée, coûts, quantités, impacts) relatifs aux travaux de pré-aménagement seront soigneusement consignés. Ils figureront parmi les annexes du premier procès-verbal d'aménagement sylvicole et, sous une forme résumée, dans la rubrique "Aménagements antérieurs" du même procès-verbal.

Remarque 2

Les produits exploités à l'occasion des travaux de cloisonnement sont précomptables sur la possibilité fixée ou calculée.

Les coupes extraordinaires sont également précomptables.

Durée:

Pour une nouvelle forêt donnée, le pré-aménagement d'infrastructure ne devrait pas excéder 5 ans.